

LE COIN PARACHA VAYECHEV

par Mikhaël Mouyal (pour recevoir ce feuillet par mail : mouyal358@gmail.com) - Beth Hamidrash Lamed (75017)

Le coin 'Hidouchim

« **Quel intérêt de tuer notre frère et de cacher son sang ?** » (37, 26) :

Au départ, quand Yosseph s'approcha de ses frères, Yéhouda aussi était prêt à le tuer. Qu'est-ce qui lui a fait changer d'avis ? C'est qu'au moment de tuer Yosseph, les frères dirent : « Maintenant, venons le tuer et jetons-le dans un puits et disons : "une bête sauvage l'a dévoré" ». Quand Yéhouda entendit que les frères voulaient cacher ce meurtre et faire croire qu'il a été tué par un animal, à ce moment il changea d'avis et décida de ne plus le tuer. En effet, Yéhouda n'était d'accord de tuer Yosseph que si les frères sont prêts à assumer cet acte. Mais, s'ils veulent cacher sa mort et ne sont pas prêts à assumer leur acte, alors cela prouve que cela n'est pas une bonne chose. On n'a pas « intérêt à tuer notre frère, (si on souhaite) cacher son sang ». Quand quelqu'un veut dissimuler et masquer une certaine action qu'il souhaite faire parce qu'il n'est pas prêt à l'assumer, cela prouve que cette action est problématique, et il faut réfléchir à nouveau s'il convient vraiment de la faire. (Rabbi M. M. de Kotsk)

« **Ce fut à cette époque, Yéhouda descendit de parmi ses frères** » (38, 1) :

Pourquoi la Thora introduit-elle l'histoire de Yéhouda et Tamar juste avant l'histoire de Yosseph quand il descendit en Egypte ? C'est que la conclusion de l'histoire de Yéhouda avec Tamar fut la naissance de leur fils Perets qui sera l'ancêtre du Machia'h. La Thora voulait poser les bases de la délivrance finale avant de développer la racine de l'exil d'Egypte qui fut le premier exil d'Israël. Avant même qu'apparaisse le premier exil, Hachem fit déjà apparaître les bases de la dernière délivrance. Car Hachem prépare la guérison avant que n'apparaisse même le tout début de la plaie. (Haamek Davar selon le Midrash)

« **Hachem fut avec Yosseph. Il fut un homme qui réussit, et il fut dans la maison de son maître égyptien** » (39, 2) :

Pourquoi la Thora redit-elle de nouveau que Yosseph se trouvait chez son maître égyptien, chose que la Thora avait déjà précisé ? En fait, les frères vendirent Yosseph à des Ychmaëlim. Ce sont eux qui le vendirent en Egypte. Mais, si les Ychmaëlim avaient constaté que Yosseph réussit dans tout ce qu'il fait et qu'il est accompagné de la Bénédiction Divine, ils ne l'auraient jamais vendu aux égyptiens. Ils l'auraient gardé comme leur esclave. Mais Hachem prépara les choses à l'avance pour que Yosseph s'élève et devienne le vice-roi d'Egypte. Ainsi, Hachem retira sa bénédiction de réussite de Yosseph tant qu'il était avec les Ychmaëlim, pour qu'ils le vendent en Egypte. Tout cela était pour son bien futur. Cela est en allusion dans ce verset : « Il fut un homme qui réussit (quand) il fut dans la maison de son maître égyptien », et cela vient suggérer en sous-entendu : mais pas quand il était avec les Ychmaëlim. (Ketav Sofer)

« **Le maître échanson ne se rappela plus de Yosseph et il l'oublia** » (40, 23) :

Rachi explique que Yosseph resta 2 années supplémentaires en prison du fait qu'il a placé sa confiance dans le maître échanson (en lui demandant à 2 reprises de se souvenir de lui). Mais en quoi était-il fautif ? Même si on a confiance en Hachem, il convient malgré tout d'entreprendre des démarches naturelles pour obtenir ce que l'on souhaite ?

En fait, certes il faut user de voies naturelles. Mais, on ne doit le faire qu'au moment où le besoin se présente. Le fait de préparer des circonstances naturelles avant que se présente le besoin exprime un manque de confiance en Hachem, qui entraîne une inquiétude qui le pousse à préparer à l'avance sa solution. Dans son interprétation, Yosseph annonça au maître échanson qu'il serait libéré dans 3 jours. Ainsi, Yosseph avait encore du temps devant lui et il aurait dû attendre le 3ème jour pour lui demander de l'aide. Il s'y prit 2 jours trop tôt. Il en fut sanctionné et dû rester encore 2 ans supplémentaires en prison, un an pour chaque jour. (Imré Chefer)

Le coin histoire

Une fois, dans la ville de Radine, un boucher kidnappa un jeune étudiant de Yechiva pour l'envoyer en tant que soldat à l'armée à la place de son fils, en le faisant passer pour lui. A l'époque, le 'Hafets 'Haïm était encore jeune. Mais il s'étonna comment est-ce possible que quelqu'un puisse faire une chose aussi terrible sans recevoir sa "récompense". Le 'Hafets 'Haïm attendait donc la suite...

Environ 30 ans plus tard, ce même fils de ce boucher tomba gravement malade. Il attrapa le choléra et mourut peu de temps après, suite à de grandes souffrances. Aucune structure communautaire ne voulut l'enterrer, du fait de la contagiosité de cette maladie. Le père, déjà très âgé, dû l'enterrer de ses propres mains. Pour le 'Hafets 'Haïm, il était clair depuis le début que cet homme devait payer son acte odieux. Mais il fallait attendre pour cela 30 ans.

Hachem ne laisse pas une faute impunie. Quand quelqu'un fait du mal, s'il ne se repent pas, il recevra sa sanction. Cela est obligatoire. Même si pour cela il faut attendre des années. Il ne faut pas être rassuré en pensant pouvoir faire ce que l'on veut sans que rien ne se passe. Et, ce qui est valable pour la punition des fautes, l'est tout autant pour les récompenses des bonnes actions.

Le coin 'Hizouk

Quand un commerçant voit des voleurs entrer dans son magasin voler un produit, s'il laisse son magasin et court après lui, d'autres voleurs en profiteront pour voler beaucoup d'autres produits. Le commerçant doit donc accepter ce vol pour protéger ses autres affaires. De même, quand le penchant fait fauter un homme, il ne faut pas s'obstiner à ne penser qu'à cette faute, car de cette façon, il profitera de cette tristesse pour provoquer d'autres fautes. L'essentiel est de veiller à préserver ses acquis et à se renforcer dans les autres Mitsvot. (Divré Israël)

Le coin étude

Après que les tribus aient jeté Yosseph dans une fosse, ils l'en ressortirent pour le vendre. Alors, Réouven, qui était alors absent lors de la vente, revint pour sortir Yosseph du puits et le ramener à son père. Mais, il ne l'y trouva plus. Alors, il s'écria : « L'enfant n'est plus là, et moi où irai-je ? » Le Midrach explique : « Où irai-je à cause de ma faute avec Bilhaa ? » Ainsi, Réouven relia la disparition de Yosseph avec sa faute avec Bilhaa. Mais quel en est le rapport ? On trouve plusieurs explications à cela parmi les commentateurs. Tout d'abord, un **Midrash** explique que Réouven sauva Yosseph parce que quand il entendit que Yosseph rêva de 11 étoiles qui se prosternèrent devant lui, il en déduisit que lui aussi fait partie des étoiles. Malgré sa faute, il n'a donc pas été écarté des tribus. En gratitude vis à vis de Yosseph qui lui fit réaliser une telle chose, il décida de le sauver. Mais, à présent qu'il revint près du puits et que Yosseph avait disparu, il pensa qu'il était mort et donc que le rêve de Yosseph n'était pas un vrai rêve prophétique. Mais si ce rêve n'est pas authentique, si c'est un rêve futile, alors toute la preuve qu'il fait encore partie des tribus, des 11 étoiles, n'est plus valable. C'est pourquoi, la disparition de Yosseph lui raviva son inquiétude de ne pas avoir été pardonné de sa faute, et d'être écarté des tribus. De son côté, le **Sefat Emet** explique que quand quelqu'un commet une faute, il doit s'attacher à un Juste qui est irréprochable au niveau de cette faute. Cela contribuera à sa réparation. En effet, quand quelqu'un s'attache et même s'efface devant un Juste, il bénéficie par cela de la perfection et du travail de ce Juste. Or, la faute de Réouven concernait la sainteté de la vie conjugale, puisqu'il se mêla de l'intimité de son père. Pour réparer sa faute, Réouven décida de s'attacher à Yosseph, qui était déjà réputé pour se sanctifier à ce niveau-là. C'est d'ailleurs pour cela qu'il fut justement éprouvé, plus tard, avec la femme de Potifar, pour mettre à jour sa sainteté et son éloignement de cette faute. En s'attachant à Yosseph, Réouven espérait bénéficier de sa sainteté et ainsi, cela contribuera à réparer sa faute. Seulement, quand Réouven réalisa que Yosseph avait disparu, il comprit qu'il ne pourrait pas profiter de sa perfection et craignit donc ne plus pouvoir réellement se nettoyer de sa faute.

Le **Birkat Perets** quant à lui explique que quand quelqu'un commet une faute, son repentir consiste à prendre justement le contre-pied de cette faute. Ainsi par exemple, celui qui a profané le Nom d'Hachem, D.ieu Préserve, pour se repentir, il devra multiplier les actes où il sanctifiera Son Nom. Quand Réouven troubla l'intimité et s'immiscça dans la vie conjugale de son père, cela provoqua une grande peine et une grande contrariété à Yaacov. Réouven qui en avait conscience, pensa que sa réparation devait être d'entraîner à contrario une grande joie et une satisfaction importante à celui-ci. Et quand on jeta Yosseph dans le puits, Réouven imagina la douleur que son père ressentira en pensant que son cher fils est mort. En parallèle, Réouven savait quelle joie ressentirait son père s'il lui restituait Yosseph. Il en sera immensément heureux. Par cette joie qu'il lui permettra de ressentir, Réouven pensa réparer la peine qu'il lui provoqua par sa faute. Mais quand Réouven réalisa que Yosseph avait disparu et qu'il ne pourrait donc plus le rapporter à son père, cela réactiva son inquiétude par rapport à sa faute, car il avait raté une excellente occasion de réparer son acte, en restituant Yosseph à son père, avec toute la joie qui en aurait suivi.

Enfin, le **Panim Yafot** fait remarquer que Réouven avait moins de 20 ans quand il commit sa faute. Or, nos Sages enseignent que le Tribunal Céleste ne punit pas quelqu'un qui a moins de 20 ans, ce qui rassura Réouven. Malgré tout, celui-ci avait quand même un doute, car il se dit que peut-être que les hommes pieux et servant Hachem peuvent être punis par le Ciel même avant 20 ans. Et que ce sont les gens simples qui ne sont punis qu'à partir de 20 ans. Quand Yosseph fut jeté dans la fosse qui contenait, selon nos Sages, des serpents et des scorpions, Réouven pensait que Yosseph sera épargné. En effet, même si lui aussi avait fauté en rapportant des médisances sur ses frères à leur père, malgré tout il n'avait alors que 17 ans. Ainsi, puisqu'il avait moins de 20 ans, Réouven pensait que Yosseph allait être épargné par le Ciel. En effet, ses grands mérites justifiaient qu'il bénéficie d'un miracle. De plus, Hachem ne lui tiendrait pas rigueur pour sa faute, car il avait moins de 20 ans. Mais quand à son retour près du puits, Réouven ne trouva pas Yosseph, il pensa que les serpents l'avaient dévoré. Il en conclut que Yosseph avait été puni pour sa faute même s'il avait moins de 20 ans. C'est donc bien que les Justes peuvent être punis par le Ciel même avant 20 ans. Cela réveilla son inquiétude par rapport à sa propre faute avec Bilhaa. Car même s'il avait lui aussi moins de 20 ans, il serait quand même considéré comme fautif par le Ciel.

Le coin Halakha ('Hanouka)

On n'allume pas les bougies de 'Hanouka avant la tombée de la nuit (cette année environ 17h45). Quand arrive cette heure, on ne doit pas retarder. Cependant, si quelqu'un sait qu'il ne pourra pas allumer après la tombée de la nuit, il pourra alors allumer après le Pelag Hamin'ha (cette année environ 16h20). Mais alors, il allumera sans bénédictions. Malgré tout, il mettra assez d'huile pour que les bougies brûlent une demi-heure après la tombée de la nuit. S'il n'a pas allumé à la tombée de la nuit, à posteriori il pourra allumer toute la nuit, et là aussi les bougies devront brûler une demi-heure. Après la demi-heure de la Mitsva, on pourra les éteindre, si besoin. Mais à priori, on ne les éteindra pas. Ceux qui allument avec des bougies en cire, le vendredi où les bougies doivent brûler jusqu'à une demi-heure après la tombée de la nuit (jusqu'à 18h15), si ses bougies ne peuvent durer autant, il allumera alors une bougie qui durera ce temps là et récitera les bénédictions sur cette bougie. Pour les autres lumières, on pourra utiliser ses bougies habituelles. Si une bougie s'est éteinte, même dans la demi-heure, on n'est pas tenu de la rallumer, tant qu'elle pouvait durer une demi-heure. Même le vendredi, et même si les bougies se sont éteintes avant la tombée de la nuit, on sera quand même quitte de la Mitsva.

Le coin question

Le Michna Beroura dit que chaque soir de 'Hanouka, on doit se placer devant la bougie du jour pour diriger sa main directement vers cette bougie. Car il est interdit de passer sa main devant une autre bougie sans l'allumer, du fait de l'interdit de "laisser passer une Mitsva".

Question : Concernant les bougies de Chabbat, il n'est pas nécessaire de se placer devant la bougie que l'on veut allumer, même si pour allumer celle-ci, on devra passer sa main devant une autre bougie, et on ne dit pas que cela pose le problème de laisser passer une Mitsva !

Réponse : La Mitsva de 'Hanouka s'accomplit complètement en allumant chaque soir **une seule bougie**. Les autres bougies que l'on allume en fonction du nombre de jour ne viennent que pour embellir la Mitsva. Ainsi, si quelqu'un passe sa main devant une bougie sans l'allumer (en vue d'en allumer une autre), comme celle-ci pourrait être théoriquement la bougie de la Mitsva, cela est donc considéré comme s'il laissait passer cette Mitsva, pour la transformer en embellissement. Par contre, les bougies de Chabbat viennent pour augmenter le plaisir de Chabbat. Ainsi, bien que là aussi on puisse se contenter d'une seule, malgré tout, chaque bougie augmente la Mitsva même. Ainsi, toutes les bougies forment toutes **une seule** Mitsva. Quand il passe devant une bougie sans l'allumer de suite, il ne laisse donc pas passer cette Mitsva